



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Conseil municipal du 22 avril 2026

Conseillers en exercice : 29	Conseillers présents : 24	Conseiller(s) absent(s) : 5
Conseiller(s) ayant donné pouvoir : 4	Votants : 28	

Date de la convocation : 16 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 22 avril à vingt heures et trois minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Mylène ROUSSEL

Étaient présents : M. et MMES GARCIA ROBIN Jean-Paul, JUNK Aurélien, SPRUTTA-BOURGES Nathalie, SEVESTE Arnaud, OFFROY Patrick, LAMARE Viviane, DIGUET Thierry, DEVAUCHELLE Marie-Paule, BOURDEILLE Christian, BENOIT Dominique, LOUBIERE Yves, HAMDY Nadia, TRANGOSI Renaud, LARADJI Chrystelle, BENARD Sandie, POUSSIER Adrien, ROUSSEL Mylène, BOURSIEZ Frédéric, OLIVEIRA Romain, DONADIO Véronique, BOIVIN Jean-Claude, SOUSA José, BILLARD Emmanuelle, HASCOET Alexandre

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents avec pouvoirs : LALLEMANT Sylvie à SPRUTTA-BOURGES Nathalie, HANQUART-TAUVERON Charlotte à DIGUET Thierry, LUCAS Nicolas à HASCOET Alexandre, GEENEN Allison à DONADIO Véronique

Était absent sans pouvoir : MOURRIERE Mallauray



DELIBERATION N° 02026_041 : TRANSACTIONS IMMOBILIERES – BILAN 2025

Entendu l'exposé de Monsieur le maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2241-1 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité, à 21 voix POUR et 7 ABSTENTIONS.

Prend acte du bilan des transactions immobilières 2025 qui s'établit comme suit :

- Acquisition des parcelles D2761 (04 a 68 ca), D2764 (02 a 75 ca), D2766 (00a 16ca) lieudit « Bois de Maison Rouge » et D2770 (00 a 13ca) lieudit « Les Glands » pour une surface totale de 772 m² au prix de 1 € symbolique

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le 24 AVR. 2026

ID : 077-217702158-20260422-02026_041-DE



- Acquisition des parcelles C 753 (00a 58ca) et C757 (00 a 92 ca) lieudit « La Mare Pinçon » pour une surface totale 150 m² au prix de 1 € symbolique
- Acquisition des parcelles D 1953 et D 1956 d'une superficie globale de 100 775 m² au nord du boulevard Victor Hugo au prix de 125 000 €
- Cession des parcelles C755 (01a 80ca) lieudit « La Mare Pinçon » et D 2768 (00 a 17 ca) lieudit « Les Glands » pour une surface totale 197 m² au prix de 1 € symbolique
- Cession des parcelles pour une surface totale 3704 m² au prix de 1 € symbolique. Ces parcelles sont incorporées dans le domaine public routier départemental
 - D2761 (468m²), D2764 (275m²), D2766 (16m²) lieudit « Bois de Maison Rouge »
 - D2770 (13m²) lieudit « Les Glands »,
 - C 753 (58 m²) et C757 (92 m²) lieudit « La Mare Pinçon »
 - C 754 (2652 m²) lieudit « La Mare Pinçon »
 - D 2767 (130 m²) lieudit « Les Glands »,

Fait et délibéré en séance, le 22 avril 2026

Le secrétaire de séance

Mylène ROUSSEL



Le Maire

Jean-Paul GARCIA ROBIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire dans les deux mois suivant sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>